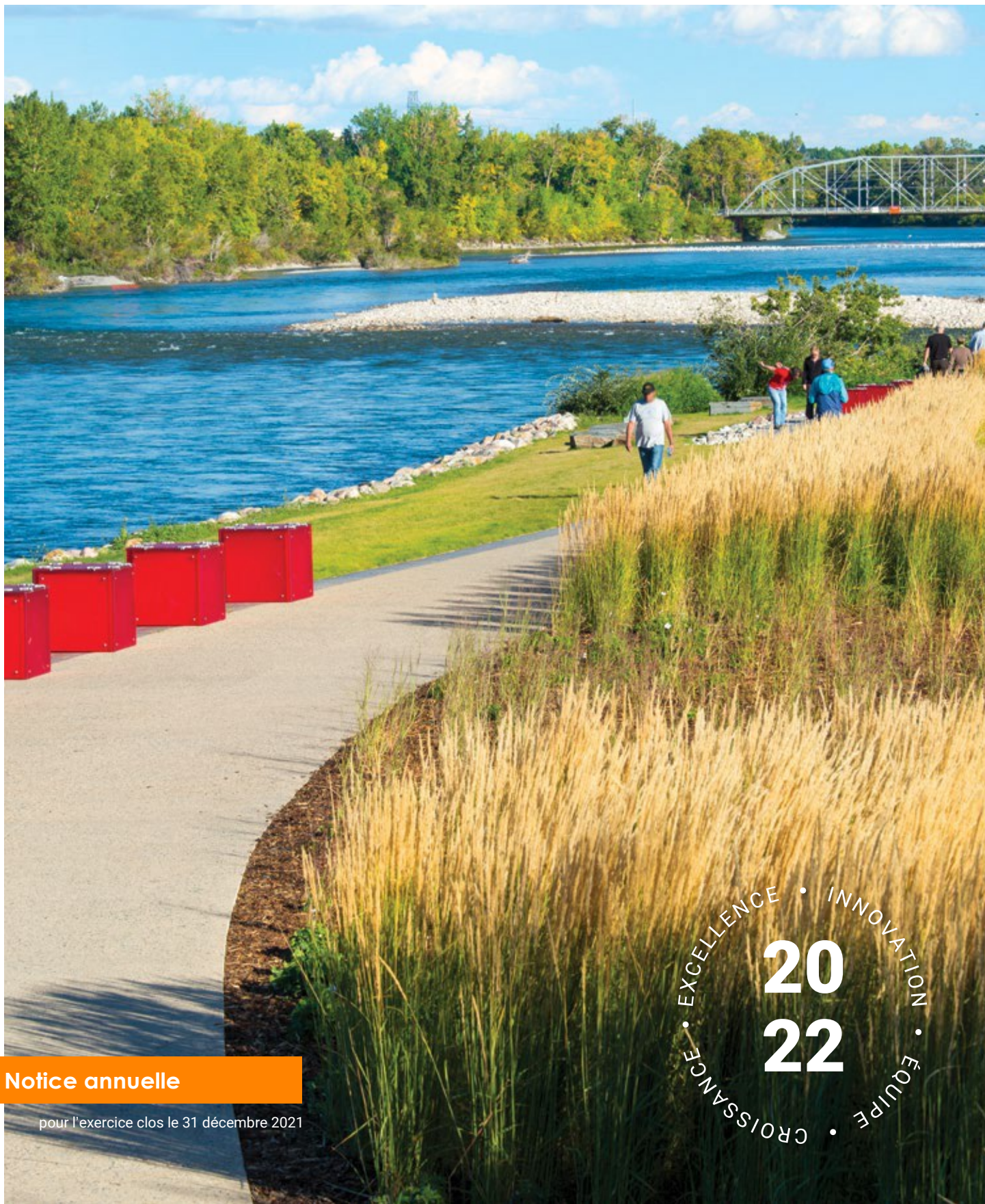




Notice annuelle

pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Table des matières de la notice annuelle	Structure de la Société	4
	Nom, adresse et constitution	4
	Liens intersociétés	4
	Évolution générale de l'entreprise	6
	2022	6
	Historique triennal	6
	2021	6
	2020	8
	2019	9
	Description des activités	10
	Innovation, recherche et développement	11
	Situation concurrentielle	11
	Services	12
	Employés	12
	Développement durable	12
	Environnement	13
	Responsabilité sociale	13
	Gouvernance	13
	Activités mondiales	14
	Facteurs de risque	14
	Dividendes	14
	Description de la structure du capital	15
	Actions privilégiées	15
	Actions ordinaires	15
	Billets de premier rang non garantis	15
	Notes	16
	Marché pour la négociation des titres	17
	Cours et volume d'opérations	17
	Administrateurs et dirigeants	18
	Actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction	19
	Renseignements sur le comité d'audit et de gestion des risques	20
	Charte (mandat) du comité d'audit et de gestion des risques	20
	Composition du comité d'audit et de gestion des risques	20
	Politique d'approbation préalable	21
	Honoraires liés aux services des auditeurs externes	21
	Poursuites et application de la loi	22
	Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes	22
	Conflits d'intérêts	22
	Agent des transferts	22
	Contrats importants	22
	Intérêts des experts	23
	Renseignements supplémentaires	23
	Présentation de l'information sur la gouvernance exigée par la NYSE	24
	Appendice I – Charte (mandat) du comité d'audit et de gestion des risques	A-1

Notice annuelle

23 février 2022

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Nos communications au public comprennent souvent des énoncés prospectifs écrits ou verbaux, au sens donné à l'expression « *forward-looking statements* » dans les dispositions relatives aux « règles refuge » de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et au sens donné au terme « renseignements prospectifs » dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs portent sur des événements, des situations ou des résultats d'exploitation possibles. Ils reposent sur des hypothèses quant à la conjoncture économique ou aux plans d'action futurs et comprennent des perspectives financières ou renseignements financiers prospectifs.

Des énoncés de ce type sont faits dans la présente notice annuelle et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi et comprennent les suivants :

- l'exposé de nos objectifs, de nos catalyseurs de rendement clés et de nos cibles et attentes annuelles et à long terme à l'égard de nos secteurs à présenter, lesquels figurent dans le rapport de gestion de notre rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et déposé sous notre profil sur SEDAR, au sedar.com, et sur EDGAR, en annexe de notre formulaire 40-F, au sec.gov)
- nos convictions en ce qui a trait à notre stratégie de gestion des risques et à la mesure dans laquelle nous pouvons livrer concurrence efficacement, qui sont présentées à la rubrique « Description des activités » de la présente notice annuelle.

Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, sans s'y limiter des renseignements au sujet de nos objectifs pour 2022 et au-delà, de nos stratégies ou plans d'action futurs, de nos cibles, de nos attentes relatives à notre situation financière ou au cours de nos actions ou de nos résultats d'exploitation ou perspectives à cet égard.

Ces renseignements ont pour but de décrire les attentes de la direction et les cibles servant à évaluer notre réussite et d'aider les actionnaires à comprendre notre situation financière aux dates et pour les périodes indiquées dans la présente notice annuelle. Nous prévenons les lecteurs que ces renseignements pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et ils sont assujettis à des risques et incertitudes qui leur sont inhérents. Il y a un risque élevé que les prévisions, les conclusions, les projections et les autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Nous prévenons les lecteurs de cette notice annuelle de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les circonstances, la situation, les mesures ou les événements futurs diffèrent considérablement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui sont exprimées par ces énoncés prospectifs.

Les facteurs énoncés ci-après, parmi ceux qui sont énumérés aux rubriques « Perspectives », « Facteurs de risque » et « Hypothèses » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et déposé sous notre profil sur SEDAR, au sedar.com, et sur EDGAR, en annexe de notre formulaire 40-F, au sec.gov), pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de manière importante de ceux qui sont prévus dans nos énoncés prospectifs :

- la conjoncture économique mondiale
- la pandémie de COVID-19 qui perdure
- les événements liés aux changements climatiques
- la fluctuation des taux d'intérêt ou des taux de change
- la fluctuation du prix des produits de base

- l'effet des perturbations sur les dépenses dans le domaine des infrastructures publiques
- l'effet de la concurrence dans les régions ou les secteurs d'activité dans lesquels nous exerçons des activités
- la fluctuation de la demande à l'égard des services conceptuels.

Bon nombre de ces facteurs échappent à notre contrôle et leur incidence peut être difficile à prévoir.

Les hypothèses sur le rendement des économies canadienne, américaine et mondiale en 2022 et la façon dont ce rendement se répercutera sur nos activités constituent des facteurs importants que nous prenons en considération pour établir nos énoncés prospectifs. Elles sont décrites aux rubriques « Perspectives » et « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et déposé sous notre profil sur SEDAR, au sedar.com, et sur EDGAR, en annexe de notre formulaire 40-F, au sec.gov).

On trouvera de plus amples renseignements sur les principaux risques connus et les hypothèses principales dans notre rapport de gestion. Notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 est intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et a été déposé sur SEDAR, au sedar.com, et sur EDGAR, en annexe de notre formulaire 40-F, au sec.gov.

Nous mettons en garde les lecteurs que divers facteurs, y compris ceux qui sont décrits dans notre rapport de gestion, pourraient avoir un effet défavorable sur nos résultats. Les investisseurs et autres parties intéressées devraient examiner attentivement ces facteurs et d'autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs s'ils se fient à ces énoncés pour prendre des décisions au sujet de la Société.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans la présente notice annuelle expriment nos attentes au 23 février 2022 et sont susceptibles d'évoluer après cette date. Sauf si la loi l'exige, nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs écrits ou verbaux que nous pourrions faire à l'occasion. Nous avons actuellement pour pratique de faire des évaluations et, lorsque nous le jugeons approprié, de mettre à jour la fourchette de rendement prévu pour 2022. Toutefois, sous réserve des exigences de la loi, nous pourrions modifier cette pratique à quelque moment que ce soit, à notre gré.

Structure de la Société

Nom, adresse et constitution

Stantec Inc. a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 23 mars 1984 sous la dénomination 131277 Canada Ltd. Nous avons modifié nos statuts de constitution à plusieurs reprises afin de modifier les caractéristiques de nos actions, de créer et de supprimer des catégories d'actions, de restructurer notre capital-actions en circulation, de fractionner nos actions ordinaires à raison de deux pour une et de modifier le nombre minimal et maximal d'actionnaires pouvant siéger à notre conseil.

Depuis notre constitution, nous avons également modifié nos statuts de constitution à plusieurs reprises afin de changer la dénomination de la Société :

- le 15 août 1984 – la dénomination 131277 Canada Ltd. a été remplacée par Stanley Engineering Group Inc.
- le 18 octobre 1989 – la dénomination Stanley Engineering Group Inc. a été remplacée par Stanley Technology Group Inc.
- le 30 mars 1994 – Stanley Technology Group Inc. a fusionné avec 3013901 Canada Limited et a été prorogée sous la dénomination Stanley Technology Group Inc.
- le 28 octobre 1998 – la dénomination Stanley Technology Group Inc. a été remplacée par Stantec Inc.

Le bureau de direction, l'établissement principal et le siège social de la Société sont situés au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 400, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4.

Dans la présente notice annuelle, les termes « Stantec » et la « Société » désignent (selon le contexte) Stantec Inc. et la totalité ou certaines des sociétés dans lesquelles celle-ci a une participation. Les termes « notre », « nos » ou « nous » désignent également « Stantec ». À moins d'indication contraire, tous les montants présentés dans la présente notice annuelle sont en dollars canadiens.

Liens intersociétés

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2021, les liens intersociétés qui existent entre Stantec et ses filiales en exploitation principales, le pourcentage des actions comportant droit de vote et des actions incessibles des filiales qui appartiennent à Stantec ou sur lesquelles celle-ci exerce une emprise et le territoire où ces filiales ont été constituées. En ce qui a trait aux autres filiales qui ne sont pas présentées dans cette liste, le total de l'actif et des produits des activités ordinaires qui appartiennent à Stantec ou sur lesquels celle-ci exerce une emprise ne représente pas plus de 10 %, individuellement, de l'actif consolidé ou des produits des activités ordinaires consolidés de Stantec au 31 décembre 2021. En outre, les filiales ainsi exclues ne représentaient pas plus de 20 %, au total, de l'actif consolidé ou des produits des activités ordinaires consolidés de Stantec au 31 décembre 2021.

Nom de la filiale	Pourcentage des actions comportant droit de vote	Pourcentage des actions incessibles ¹	Territoire de constitution
Cardno Holdings Pty. Ltd.	100	s.o.	Australie
Cardno, Inc.	100	s.o.	Delaware
International Insurance Group Inc.	100	s.o.	Barbade
Mustang Acquisition Holdings Inc.	100	s.o.	Delaware
Stantec Architecture Inc.	0 ²	s.o.	Caroline du Nord
Stantec Architecture Ltd.	0 ²	s.o.	Canada
Stantec Australia Pty Ltd	100	s.o.	Australie
Stantec Consulting Caribbean Ltd.	100	s.o.	Barbade
Stantec Consulting International LLC	100	s.o.	Arizona
Stantec Consulting International Ltd.	100	100	Canada

Nom de la filiale	Pourcentage des actions comportant droit de vote	Pourcentage des actions incessibles ¹	Territoire de constitution
Stantec Consulting Ltd./Stantec Experts-conseils ltée	100	100	Canada
Stantec Consulting Michigan Inc.	100	s.o.	Michigan
Stantec Consulting Services Inc.	100	100	New York
Stantec Delaware V LLC	100	s.o.	Delaware
Stantec Geomatics Ltd.	50 ⁽²⁾	100	Alberta
Stantec Global Capital Limited	100	s.o.	Royaume-Uni
Stantec Holding (2017) Limited	100	s.o.	Royaume-Uni
Stantec Holdings LP	100	s.o.	Alberta
Stantec Holdings ULC	100	s.o.	Alberta
Stantec International Consulting, Inc.	100	s.o.	Delaware
Stantec International Inc.	100 ³	s.o.	Pennsylvanie
Stantec New Zealand	100	s.o.	Nouvelle-Zélande
Stantec Technology International Inc.	100	100	Delaware
Stantec UK Limited	100	s.o.	Royaume-Uni

s.o. – sans objet

1. Dans la présente notice annuelle, le terme « actions incessibles » désigne les actions sans droit de vote du capital-actions d'une filiale de la Société.
2. Stantec exerce un contrôle sur les activités pertinentes de ces entités au moyen d'ententes contractuelles.
3. Détenue par une entité structurée (c'est-à-dire une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité).

Évolution générale de l'entreprise

2022

Nomination au sein de la direction

Le 1^{er} janvier 2022, John D. Take a été nommé au poste de chef des activités commerciales de Stantec. M. Take était à l'emploi de Stantec au moment de sa nomination. Valentino DiManno, qui occupait ce poste jusqu'au 31 décembre 2021, quittera ses fonctions au sein de la Société en 2022 après la transition.

Historique triennal

Le texte qui suit présente les faits saillants de l'évolution générale de Stantec au cours des trois derniers exercices.

2021

Acquisitions

Le 21 octobre 2021, Stantec a annoncé qu'elle avait conclu des conventions d'achat d'actions visant à acquérir les groupes de génie et de services-conseils de Cardno Limited (Cardno) en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique moyennant une contrepartie globale au comptant de 500 M\$ US (acquisition de Cardno). L'acquisition de Cardno, qui a été réalisée le 8 décembre 2021, a été financée au moyen des fonds et des facilités de crédit existants de Stantec. Avec l'acquisition de Cardno, Stantec a ajouté 2 750 professionnels et a accru sa présence dans les secteurs des services environnementaux, des infrastructures, du développement communautaire et des services d'eau.

En 2021, nous avons acquis les entreprises suivantes :

Mois	Entreprise acquise	Secteur d'activité
Mars	Greg Tucker and Associates Pty. Ltd.	Fournit une expertise en matière de services-conseils, de planification et d'analytique liés au transport, d'ingénierie du transport et de conception technique. Exerce ses activités principalement à Melbourne, en Australie.
Mai	Engenium Pty Ltd Engenium Pty A Ltd	Fournissent des services-conseils en matière de réalisation de projets dans les secteurs de l'exploitation minière, des ressources et des infrastructures industrielles. Exercent leurs activités principalement à Perth, en Australie.
Septembre	Paleo Solutions, Inc.	Fournit des services de paléontologie et d'archéologie dans les secteurs du transport, notamment ferroviaire, de l'eau, de l'électricité et de l'énergie. Exerce ses activités principalement à Los Angeles, en Californie, aux É.-U.
Novembre	Driven by Values B.V.	Fournit des services-conseils en matière de conception de bâtiments durables, de mise à niveau des infrastructures énergétiques, de réseaux de chauffage urbain durables et de mobilité électrique. Exerce ses activités principalement à Sittard, aux Pays-Bas.
Décembre	Cardno USA, Inc. Cardno Canada Holdings Limited Cardno Holdings Pty Limited Cardno Holdings New Zealand Limited (soit les entités juridiques qui détiennent les entreprises de génie et de services-conseils de Cardno Limited en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique)	Fournissent des services environnementaux et d'infrastructures, participent à des programmes lancés à l'initiative de gouvernements locaux et fédéraux et au développement urbain. Exercent leurs activités principalement à Brisbane, en Australie.
Décembre	Cox McLain Environmental Consulting, Inc.	Fournit un vaste éventail de services de gestion de la conformité dans les secteurs des ressources environnementales et culturelles. Exerce ses activités principalement à Austin, au Texas, aux É.-U.

Changements au sein du conseil d'administration

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, Martin A. à Porta a été nommé au conseil d'administration de Stantec.

Financement

Le 29 octobre 2021, Stantec a modifié et prolongé ses facilités de crédit consortiales de premier rang existantes de 1,1 G\$ (facilités de crédit) aux termes d'un prêt lié au développement durable (PDD). La date d'échéance de la facilité de crédit renouvelable de 800 M\$ et de la tranche du prêt à terme de 160 M\$ a été reportée au 29 octobre 2026 et la date d'échéance de la tranche du prêt à terme de 150 M\$ a été reportée au 29 octobre 2024. Aux termes du PDD, un mécanisme incitatif d'établissement des taux d'intérêt établit un lien entre le coût du financement aux cibles liées aux objectifs de réduction des émissions de GES de Stantec et le score de l'indice d'égalité des genres de Bloomberg.

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est l'agent administratif à l'égard des facilités de crédit; CIBC et la Banque Royale du Canada ont agi à titre de coagents de structuration du développement durable.

Renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et régime de rachat d'actions automatique

Le 9 novembre 2021, Stantec a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPR 2021). Aux termes de l'avis d'intention de la Société d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités approuvée par la Bourse de Toronto (TSX), Stantec peut racheter jusqu'à 5 559 312 actions ordinaires, soit environ 5 % de ses 111 186 257 actions ordinaires émises et en circulation en date du 2 novembre 2021. Les rachats sont autorisés depuis le 16 novembre 2021 et le seront jusqu'au 15 novembre 2022 au plus tard. Sauf en ce qui a trait aux rachats de blocs d'actions permis par la TSX, le nombre d'actions pouvant être rachetées quotidiennement ne peut excéder 52 973, soit environ 25 % du volume d'opérations quotidien moyen au cours de la période de six mois civils complets ayant précédé le 31 octobre 2021.

Dans le cadre de l'OPR 2021, Stantec a également conclu un régime de rachat d'actions automatique (RRAA) avec un courtier désigné en vue de racheter ses actions ordinaires aux termes de l'OPR à des moments où elle ne pouvait négocier activement sur le marché en raison de restrictions réglementaires applicables ou de périodes d'interdiction d'opérations imposées à l'interne.

Au cours de 2021, 939 482 actions ordinaires ont été rachetées à des fins d'annulation au prix moyen pondéré de 53,97 \$ l'action.

Pandémie de COVID-19 en cours

Au cours de la deuxième année de la pandémie, Stantec s'est adaptée aux nouvelles façons de travailler avec ses clients et au sein de son entreprise. En 2021, elle a mis en place des plans et des protocoles de réintégration des installations et a procédé à la réouverture de la majorité de ses bureaux en Amérique du Nord et à l'échelle internationale. En date du 8 décembre 2021, Stantec s'était entièrement conformée au décret exécutif fédéral des États-Unis alors en vigueur sur la mise en place de protocoles de sécurité adéquats liés à la COVID à l'intention des entrepreneurs de régime fédéral.

Pour de plus amples renseignements sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les activités de Stantec en 2021, veuillez vous reporter au rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui est intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et déposé sur SEDAR, au sedar.com, et sur EDGAR, en annexe de notre formulaire 40-F, au sec.gov.

2020

Acquisitions

En 2020, nous avons acquis les entreprises suivantes :

Mois	Entreprise acquise	Secteur d'activité
Octobre	Teshmont Consultants LP	Fournit des services de génie électrique en matière de lignes de transport et de distribution à haute tension. Exerce ses activités principalement à Winnipeg, au Manitoba.
Décembre	AGEL Adviseurs B.V.	Fournit des services de génie-conseil multidisciplinaire spécialisée dans les services environnementaux, le développement spatial, les infrastructures et les services SIG. Exerce ses activités principalement à Oosterhout, aux Pays-Bas.
Décembre	Wenck Enterprises, Inc.	Fournit des services de génie-conseil en environnement axés tout particulièrement sur les secteurs de l'air, de l'eau, de la transformation des aliments, des ressources naturelles et des infrastructures. Exerce ses activités principalement à Maple Plain, au Minnesota.

Changements au sein de la direction et du conseil d'administration

Le 1^{er} janvier 2020, Stuart E. Lerner a été nommé chef de l'exploitation, Amérique du Nord, de Stantec, Catherine M. Schefer est devenue chef de l'exploitation, International et Marshall W. Davert a été nommé chef de l'innovation.

Delores M. Etter et Susan E. Hartman n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat d'administratrice lors de notre assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 7 mai 2020, et leur mandat d'administratrice a donc pris fin à cette date.

Le 7 mai 2020, Patricia D. Galloway a été élue au conseil d'administration de Stantec.

Pandémie de COVID-19

À mesure que les informations concernant l'éclosion du nouveau coronavirus se précisaient en janvier 2020, Stantec a mis en œuvre son plan d'intervention en réponse à la pandémie, lequel prévoyait des protocoles pour se conformer aux consignes et aux recommandations des autorités gouvernementales et de santé publique. Grâce aux investissements faits par le passé dans ses systèmes de technologie de l'information, Stantec a été en mesure d'assurer une transition rapide de ses effectifs mondiaux vers le télétravail. La productivité, mesurée par le taux d'utilisation des employés, a légèrement fléchi alors que les employés ont commencé à travailler à domicile au début de mars 2020. Toutefois, la productivité est revenue à la normale et est demeurée stable pour le reste de l'exercice.

Placement de billets de premier rang non garantis

Le 8 octobre 2020, Stantec a conclu un placement privé de billets de premier rang non garantis échéant le 8 octobre 2027 d'un montant en capital global de 300 M\$. Les billets portent intérêt au taux annuel de 2,048 % et leur prix équivaut à leur valeur nominale. Les billets constituent des obligations directes de premier rang non garanties de Stantec et sont de rang égal à toutes ses dettes de premier rang non garanties existantes et futures et de rang supérieur quant au droit au paiement à toute dette future subordonnée. Stantec a affecté le produit net de ce placement au remboursement d'une partie de l'encours de sa facilité de crédit renouvelable et aux fins générales de l'entreprise.

Pour des précisions au sujet des billets de premier rang non garantis de Stantec, veuillez vous reporter à la rubrique « Description de la structure du capital ».

Renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et régime de rachat d'actions automatique

Le 9 novembre 2020, Stantec a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPR 2020). Aux termes de l'avis d'intention de la Société d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités approuvée par la TSX, Stantec pouvait racheter jusqu'à 5 605 224 actions ordinaires, soit environ 5 % de ses 112 104 491 actions ordinaires émises et en circulation en date du 2 novembre 2020. Les rachats ont été autorisés à compter du 16 novembre 2020 et l'ont été jusqu'au 15 novembre 2021. Au cours de 2020, 2 047 948 actions ordinaires ont été rachetées à des fins d'annulation au prix moyen pondéré de 38,21 \$ l'action.

Dans le cadre de l'OPR 2020, Stantec a également conclu un RRAA avec un courtier désigné en vue de racheter ses actions ordinaires aux termes de l'OPR à des moments où elle ne pouvait négocier activement sur le marché en raison de restrictions réglementaires applicables ou de périodes d'interdiction d'opérations imposées à l'interne.

2019

Acquisition

En 2019, nous avons acquis l'entreprise suivante :

Mois	Entreprise acquise	Secteur d'activité
Mars	Wood & Grieve Engineers Limited	Fournit des services de génie des structures et de génie mécanique, électrique et hydraulique et de plomberie. Exerce ses activités principalement à Perth, en Australie.

Changements au sein de la direction et du conseil d'administration

Le 1^{er} janvier 2019, Theresa B. Y. Jang, vice-présidente directrice, a été nommée chef de la direction financière de Stantec.

Aram H. Keith n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat d'administrateur lors de notre assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 10 mai 2019, et son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de Stantec a donc pris fin à cette date. Suivant le départ de M. Keith, Douglas K. Ammerman est devenu président du conseil et a renoncé à ses fonctions de président du comité d'audit et de gestion des risques.

Le 31 décembre 2019, Scott L. Murray a quitté ses fonctions de vice-président directeur et de chef de l'exploitation de Stantec.

Restructuration interne

Au début de 2019, Stantec a entrepris un processus visant à optimiser ses ressources et à redéfinir la Société en vue de diminuer les coûts excédentaires liés à la main-d'œuvre. Les mesures prises par Stantec en lien avec sa restructuration interne avaient été essentiellement achevées à la fin de 2019 et ont permis de dégager des économies de coûts conformes aux prévisions qui étaient d'environ 40 à 45 M\$, sur une base annualisée.

Financement

Le 19 juillet 2019, Stantec a modifié ses facilités de crédit en reportant de un an la date d'échéance de sa facilité de crédit renouvelable de 800 M\$ (qui expire désormais le 27 juin 2024), en réduisant certains écarts de taux d'intérêt, en réduisant le pourcentage de l'actif minimal et le pourcentage de couverture par le BAIIA et en augmentant le volet accordéon pour le faire passer à 600 M\$.

Renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et régime de rachat d'actions automatique

Le 8 novembre 2019, Stantec a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPR 2019). Aux termes de l'avis d'intention de la Société d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités approuvée par la TSX, Stantec pouvait racheter jusqu'à 5 559 313 actions ordinaires, soit environ 5 % de ses 111 186 279 actions ordinaires émises et en circulation en date du 31 octobre 2019. Les rachats ont été autorisés à compter du 14 novembre 2019 et l'ont été jusqu'au 13 novembre 2020. Au cours de 2019, 1 400 713 actions ordinaires ont été rachetées à des fins d'annulation au prix moyen pondéré de 30,81 \$ l'action.

Dans le cadre de l'OPR 2019, Stantec a également conclu un RRAA avec un courtier désigné en vue de racheter ses actions ordinaires aux termes de l'OPR à des moments où elle ne pouvait négocier activement sur le marché en raison de restrictions réglementaires applicables ou de périodes d'interdiction d'opérations imposées à l'interne.

Description des activités

Stantec est un chef de file mondial en ingénierie durable, en architecture et en consultation environnementale. Nous avons pour vision de demeurer une société de conception de calibre mondial soucieuse de maximiser la valeur durable à long terme.

Stantec offre ses services par l'intermédiaire de cinq unités d'exploitation :

- Bâtiments – prestation de services de préconception, de conception et d'administration de la construction dans le cadre des services de planification, d'architecture, d'architecture intérieure, d'ingénierie des bâtiments et de la performance sur le plan du développement durable et des bâtiments aux fins des infrastructures verticales, principalement pour les clients du secteur privé et les clients institutionnels
- Énergie et ressources – services d'ingénierie industrielle pour les clients du secteur privé dans les domaines de l'énergie, des ressources et de l'électricité
- Services environnementaux – services de planification et d'octroi de permis pour les clients du secteur privé et activités de remise en état pour les clients des secteurs privé et public
- Infrastructures – prestation de services de conception initiale et d'ingénierie et, dans un volet moindre, gestion de la construction et travaux d'inspection pour les clients des secteurs privé et public
- Eau – services traditionnels de planification, d'ingénierie, de conception et de gestion de la construction, auxquels s'ajoutent la gestion financière et d'entreprise, la gestion de programmes et d'actifs et les plateformes intelligentes pour les clients des secteurs public et privé.

Notre modèle d'affaires s'articule autour des principaux volets suivants :

- Diversification géographique. Nous exerçons nos activités dans trois unités d'exploitation régionales – au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale – et offrons des services semblables dans toutes ces régions. Grâce à cette diversité, nous pouvons tisser des liens étroits avec les clients à l'échelle locale tout en tirant parti de l'expertise de notre équipe mondiale.
- Diversification des services. Nous offrons des services dans divers secteurs tout au long du cycle de vie d'un projet par l'intermédiaire de cinq unités d'exploitation : Infrastructures, Eau, Bâtiments, Services environnementaux et Énergie et ressources.
- Accent mis sur la conception. Nous intervenons dans la phase de conception des projets de bâtiments, d'énergie, d'infrastructures et d'eau, ce qui permet de dégager de meilleures marges et de mieux contrôler les risques par rapport aux sociétés d'ingénierie et de construction intégrées.
- Solutions relatives au cycle de vie. Nous assurons la prestation de services professionnels à toutes les étapes du cycle de vie d'un projet : planification, conception, administration de la construction, mise en service, entretien, mise hors service et remise en état.

Grâce à la diversité de notre modèle d'affaires, nous pouvons nous adapter à l'évolution des conditions du marché en contrebalançant une baisse de la demande pour nos services dans une unité d'exploitation ou région géographique donnée par une hausse de la demande dans une autre. Nous croyons que cette stratégie nous aide à atténuer les risques tout en nous permettant de continuer d'accroître nos produits des activités ordinaires et nos résultats. C'est au cours des premier et quatrième trimestres que nous enregistrons les produits des activités ordinaires et les activités relatives aux projets les plus faibles en raison des congés et des conditions météorologiques qui ont cours dans l'hémisphère nord, mais la diversité qui caractérise notre modèle d'affaires nous permet de nous adapter à ces ralentissements.

Le chef de la direction de Stantec évalue le rendement de la Société en se fondant sur les résultats financiers dégagés par nos secteurs opérationnels.

Nos secteurs à présenter (conformément aux IFRS) sont liés aux régions géographiques où nous exerçons nos activités. La Société compte trois secteurs d'exploitation pour lesquels elle présente des résultats en ce qui concerne ses services-conseils : Canada, États-Unis et International.

Le tableau qui suit présente la ventilation des produits des activités ordinaires bruts pour nos secteurs à présenter pour 2020 et 2021.

Secteurs à présenter	Produits des activités ordinaires bruts pour 2020 (en M\$)	Produits des activités ordinaires bruts pour 2021 (en M\$)
Canada	1 238,5	1 225,9
États-Unis	2 655,2	2 400,2
International	836,4	950,7

Pour de plus amples renseignements sur notre modèle d'affaire et notre plan stratégique, il y a lieu de consulter notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (qui est intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et déposé sur SEDAR, au sedar.com, et sur EDGAR, en annexe de notre formulaire 40-F, au sec.gov).

Innovation, recherche et développement

Notre bureau de l'innovation met en jeu des idées éprouvées en encourageant la curiosité, la créativité et des approches axées sur le numérique pour favoriser le développement de nouveaux services, produits et secteurs d'activité qui sauront répondre aux défis auxquels font face les clients et la collectivité.

Les employés de Stantec peuvent proposer des idées au moyen d'un portail en ligne dont la gestion est confiée à notre bureau de l'innovation. Nous accordons notre soutien aux idées prometteuses en mettant à contribution notre expertise technique, notre programme de mentorat et des niveaux de financement progressifs. Tout au long du processus, les idées comportant un volet numérique bénéficient de l'appui des experts qui dirigent nos efforts de transformation numérique. Les leaders et mentors chargés de l'innovation au sein de nos secteurs d'activité encouragent et favorisent la créativité et l'innovation dans nos unités d'exploitation et nos régions géographiques. Ces leaders jouent un rôle clé au sein de notre bureau de l'innovation et contribuent à façonner l'évolution de l'innovation chez Stantec.

L'innovation chez Stantec se manifeste également en dehors du bureau de l'innovation. Des projets de recherche et développement innovants sont réalisés dans un large éventail de domaines, notamment les systèmes d'évaluation et de gestion des infrastructures, la réalité virtuelle et augmentée, l'analytique, la gestion de données, les jumeaux numériques de systèmes complexes, la conception paramétrique, les réseaux de distribution d'eau et les réseaux d'égouts, la résilience côtière, la restauration des écosystèmes, les villes intelligentes, la transition énergétique, les systèmes d'évaluation et de gestion de la chaussée, la restauration des cours d'eau, la protection de l'habitat et la biotechnologie environnementale.

Situation concurrentielle

Nos services professionnels interviennent à toutes les étapes du cycle de vie d'un projet : planification, conception, construction, administration de la construction, mise en service, exploitation et entretien, mise hors service et remise en état. Dans tous ces secteurs, nous exerçons nos activités dans des marchés où la concurrence est vive et nous livrons concurrence à d'autres grandes multinationales offrant des services professionnels ainsi qu'à des entreprises à vocation diversifiée (sous-traitance/services-conseils), y compris des fournisseurs locaux de moindre envergure et à vocation spécialisée. Pour un projet donné, le type et le nombre de concurrents peuvent varier en fonction de divers facteurs dont l'envergure du projet, l'emplacement géographique, les marchés finaux / secteurs, les modalités et les risques commerciaux et contractuels, les compétences techniques et les restrictions imposées par le client.

Nous croyons que notre cadre de gestion centré sur le client regroupant quatre facteurs créateurs de valeur : l'excellence, l'innovation, le capital humain et la croissance, nous distingue de la concurrence. Nous nous démarquons de nos pairs grâce à nos facteurs créateurs de valeur autour desquels s'articulent nos initiatives de premier plan en matière de développement durable, d'innovation, d'inclusion et de diversité, et d'efficacité opérationnelle, parallèlement à nos initiatives stratégiques qui concordent avec la dynamique mondiale à long terme. Notre impressionnante feuille de route en matière d'acquisition et d'intégration d'entreprises nous confère aussi un avantage concurrentiel. Vu la demande croissante que suscitent nos services, il est probable que nous assistions à l'arrivée de nouveaux concurrents dans le marché. Malgré l'entrée éventuelle de nouveaux concurrents, nous sommes convaincus que nous resterons concurrentiels, surtout grâce à nos forces, à notre savoir-faire en gestion et à notre expertise technique ainsi qu'à notre réputation enviable en matière de prestation de services.

Services

Stantec répond aux besoins de clients des secteurs privé et public en offrant des solutions fondées sur le savoir qui s'appuient sur des services professionnels de consultation en génie, en architecture, en design d'intérieur, en architecture paysagère, en arpentage, en sciences de l'environnement, en gestion de projets et en évaluation des aspects économiques de projets dans les secteurs des infrastructures et des installations. Nous offrons différents barèmes de prix à nos clients, mais nous offrons habituellement nos services dans le cadre de contrats à prix fixe ou variable (assortis d'un plafond) ou de contrats temps et matériaux (sans plafond stipulé). La plupart de nos mandats nous sont confiés en raison de nos compétences et de notre réseau; nous en obtenons aussi à l'issue de processus d'appel d'offres concurrentiels.

Grâce à la diversification de ses services et à son offre de services professionnels à toutes les étapes du cycle de vie d'un projet, Stantec a pour objectif de créer des liens étroits avec ses clients afin d'assurer la fidélisation de sa clientèle. Nous réalisons des dizaines de milliers de projets pour le compte de milliers de clients répartis dans des centaines d'emplacements, ce qui fait que nos produits des activités ordinaires ne sont pas principalement tributaires d'un nombre restreint de grands projets.

Employés

Au 31 décembre 2021, nous comptons environ 25 000 employés, y compris des professionnels, des technologues et techniciens et des employés de soutien.

Nous sommes une entreprise fondée sur le savoir et sommes toujours à la recherche de professionnels talentueux et compétents qui sauront fournir nos services spécialisés. Comme nous exerçons nos activités dans un secteur concurrentiel où les coûts de roulement du personnel sont élevés et où les relations à long terme sont essentielles, nous mettons tout en œuvre pour recruter et conserver les meilleurs talents. Nous avons recours à diverses stratégies de recrutement, par exemple notre programme de primes à la recommandation d'employés, l'affichage de postes sur le Web, les salons de l'emploi et les programmes destinés aux étudiants. Nous offrons en outre à nos employés la possibilité d'être mutés à d'autres bureaux ou emplacements.

Le volet Responsabilité sociale de notre rapport annuel sur le développement durable contient des renseignements supplémentaires au sujet des mesures que nous prenons pour attirer, appuyer, motiver et cultiver des talents de calibre mondial et bâtir un milieu de travail stimulant et inclusif pour notre personnel.

Développement durable

Le programme de développement durable de Stantec repose sur le principe selon lequel les résultats économiques positifs sont tributaires d'une gestion efficace des responsabilités environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Notre politique sur le développement durable nous guide dans la mise en œuvre de pratiques exemplaires qui respectent la lettre et l'esprit des lois et règlements applicables ainsi que les cadres reconnus en matière d'ESG à l'échelle internationale. Corporate Knights a classé Stantec parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes canadiennes, soulignant ainsi ses succès en matière de développement durable. Dans son palmarès mondial des 100 entreprises les plus engagées en matière de développement durable, Corporate Knights a classé Stantec au 1^{er} rang parmi son groupe de référence des services aux particuliers et aux entreprises, au 1^{er} rang des entreprises de services professionnels selon la norme mondiale de classification des industries et au 17^e rang dans l'ensemble. Stantec obtient constamment des classements supérieurs à ceux de ses homologues dans d'autres classements attribués par des tiers, notamment Sustainalytics, MSCI ESG Ratings et ISS ESG Corporate Rating.

Notre comité de direction sur les questions ESG est responsable de notre performance en matière de développement durable. Présidé par la chef de la direction financière, le comité est composé des membres suivants : la chef de l'exploitation, International; la chef de la direction des ressources humaines, le chef des pratiques d'affaires et des projets; la vice-présidente principale de la stratégie d'entreprise; les vice-présidents du développement durable, de la gestion des risques et des systèmes de gestion intégrée; et le leader régional de l'Europe continentale. Le comité du développement durable et de la sécurité du conseil supervise le cadre de gestion du développement durable, des risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement, de la préparation aux situations d'urgence et des risques non financiers découlant du programme de gestion de l'intégrité de la Société.

Notre rapport annuel sur le développement durable contient des précisions concernant notre performance en matière de développement durable. Veuillez également consulter notre déclaration annuelle faite auprès de l'organisme CDP

ainsi que le volet rapport de gestion figurant dans le rapport annuel qui renferment des renseignements sur les risques et les possibilités liés aux changements climatiques.

Quelques faits saillants en matière d'ESG sont présentés ci-après.

Environnement

Stantec s'occupe de la gestion, du suivi et de l'amélioration de notre performance en matière d'environnement à l'aide d'un système de gestion environnementale certifié ISO 14001. Ce système de gestion permet de fixer des objectifs environnementaux et d'assurer un suivi et une évaluation des cibles environnementales, de la conformité à la réglementation, des ordonnances et citations et des plans d'amélioration. En 2021, les cibles de réduction d'émissions de GES fondées sur la science que s'est fixées Stantec ont été approuvées par l'organisme Science-Based Target initiative (SBTi) et guideront les mesures que nous prendrons pour réduire de façon constante nos émissions de gaz à effet de serre et préserver les ressources. Les cibles concordent avec les réductions visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius pour prévenir les effets les plus néfastes des changements climatiques. Toujours en 2021, Stantec s'est vue accorder la note A- (leadership) attribuée par l'organisme CDP en reconnaissance de son action pour lutter contre les changements climatiques. Nous sommes la seule entreprise active dans le secteur du génie et de la conception s'étant mérité une reconnaissance dans la catégorie « Leadership » les quatre dernières années.

Stantec offre un vaste éventail de services environnementaux à ses clients. Qu'il s'agisse de services d'atténuation des changements climatiques, de conception de bâtiments écoénergétiques, de protection de la biodiversité, de l'élaboration de nouvelles techniques pour conserver l'eau ou de promotion d'énergie renouvelable, notre engagement en matière de développement durable stimule l'innovation, réduit les risques et offre un rendement intéressant sur l'investissement tout au long du cycle de vie des projets.

Responsabilité sociale

Nous sommes une entreprise de services professionnels qui s'appuie sur l'expertise d'un personnel technique hautement qualifié. Nous mettons tout en œuvre pour embaucher les meilleurs employés de l'industrie et nous canalisons nos efforts sur la gestion, le mentorat et la fidélisation de notre personnel. Stantec offre un environnement de travail souple et collaboratif, des avantages sociaux concurrentiels et la possibilité de travailler sur des projets emblématiques. L'importance que nous accordons à l'inclusion et à la diversité renforce l'engagement des employés, nous rapproche de nos clients et favorise le bien-être des employés. En 2021, Forbes a classé Stantec au palmarès mondial des meilleures entreprises offrant un milieu de travail propice à l'épanouissement des femmes et au palmarès des meilleurs employeurs en Amérique au chapitre de la diversité. Nous avons également fait partie du classement Bloomberg sur l'égalité des genres et avons été reconnus par l'American Indian Science and Engineering Society comme étant l'un des 50 meilleurs employeurs pour les professionnels autochtones dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).

Stantec gère, surveille et améliore notre performance en matière de santé et de sécurité grâce à un système de gestion officiel certifié ISO 45001. Pour évaluer l'efficacité de nos programmes, nous surveillons à la fois les indicateurs tardifs (p. ex. le taux de blessures) et les indicateurs précurseurs (p. ex. les inspections, les observations, l'identification des dangers).

Notre investissement dans l'innovation et la recherche nous aide à mieux cerner les besoins futurs de nos clients et favorise un leadership éclairé.

Dans les collectivités où nous vivons et travaillons, nous soutenons les initiatives qui renforcent les capacités et favorisent des changements à long terme. Pour ce faire, nous consacrons temps, expertise et fonds aux arts, à l'éducation, à l'environnement, à la santé et au bien-être. Nous nous employons également à maintenir des relations respectueuses et fructueuses avec les communautés autochtones.

En ce qui a trait aux clients, nous étudions les répercussions sociales des décisions prises dans le cadre de la gestion de projets tout au long de leur cycle de vie. Nous aidons nos clients à comprendre les façons de faire des communautés locales pour qu'ils tiennent compte des priorités locales et établissent des relations positives durables. Nous intégrons à nos projets et à notre travail de conception des initiatives axées sur l'équité et la justice sociale dans le souci de contribuer au bien-être de la communauté.

Gouvernance

Stantec estime qu'une saine gouvernance est essentielle au maintien d'une culture d'entreprise éthique et efficace. En souscrivant à des pratiques commerciales éthiques, nous affichons les valeurs de notre Société et nous nous donnons ainsi un avantage concurrentiel sur le marché mondial.

Notre code de conduite des affaires établit des normes mondiales que les employés sont tenus de respecter dans leur travail quotidien. Nous nous engageons à empêcher la corruption et les comportements antitrust et il est interdit aux employés d'utiliser les fonds de la Société à des fins de contributions politiques. Nous disposons d'un code de conduite des affaires des partenaires qui énonce nos attentes en matière d'ESG dans notre chaîne d'approvisionnement.

Notre système de gestion intégré mondial fournit un cadre rigoureux et responsable qui permet de surveiller les risques et les dangers, de réduire l'inefficacité, d'optimiser les ressources de la Société et de soutenir directement la mise en œuvre de notre stratégie. Le système intégré comprend le système de gestion de l'environnement et le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail dont il est question ci-dessus ainsi qu'un système de gestion de la qualité (certifié ISO 9001), un système de gestion des services liés aux technologies de l'information (certifié ISO 20000-1) et un système de gestion de la sécurité informatique (certifié ISO 27001). Des audits indépendants (faits par des tiers) du système de gestion intégré ont lieu chaque année.

Le rapport annuel et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2021 de Stantec contiennent des renseignements additionnels sur notre conseil d'administration, notre gestion des risques et notre processus de planification stratégique.

Activités mondiales

En 2021, Stantec est restée active à l'échelle internationale; les produits des activités ordinaires bruts attribuables aux activités mondiales ont totalisé 950,7 M\$.

Nous réalisons des mandats et possédons des bureaux permanents au Royaume-Uni, en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Moyen-Orient, en Chine, à Taïwan, en Turquie, en Amérique du Sud et en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

Tous les projets de Stantec font l'objet d'un examen conformément à son cadre de gestion de projets, qui prévoit des processus juridiques, financiers et techniques, entre autres. De même, chaque projet réalisé dans un pays donné est examiné afin de s'assurer que les risques liés à la santé et à la sécurité ou les risques d'ordre politique sont acceptables. La responsabilité de chacun des grands projets est confiée à un représentant de la haute direction et chaque projet est soumis à un examen officiel.

Facteurs de risque

Pour une analyse des risques auxquels la Société est exposée, veuillez vous reporter à notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et déposé sur SEDAR, au sedar.com, et sur EDGAR, en annexe de notre formulaire 40-F, au sec.gov).

Dividendes

Le 15 février 2012, le conseil d'administration de Stantec a approuvé notre politique en matière de dividendes et, au même moment, a déclaré le premier dividende trimestriel de Stantec. Conformément à cette politique, la Société prévoit déclarer un dividende aux actionnaires inscrits le dernier jour ouvrable de chaque trimestre et le leur verser vers le 15^e jour du mois suivant.

Depuis l'adoption de notre politique en matière de dividendes, nous avons versé des dividendes trimestriels sur nos actions ordinaires. Bien que la Société ait pour objectif de déclarer et de verser un dividende chaque trimestre, notre politique en matière de dividendes est appliquée à l'entière discrétion de notre conseil d'administration, qui pourrait la modifier pour tenir compte de divers facteurs, y compris la conjoncture économique, la situation sur le marché, le bénéfice de la Société, les fonds dont elle a besoin pour financer ses activités, sa stratégie commerciale, les dispositions des lois applicables et les autres facteurs qu'il juge pertinents. De plus, Stantec est tenue de respecter certains seuils financiers aux termes de ses facilités de crédit; cette obligation pourrait restreindre sa capacité à déclarer et à verser des dividendes. Aux termes nos facilités de crédit, nous ne pouvons déclarer ni verser de dividendes si un cas de défaut se poursuit ou si le fait de déclarer ou de verser des dividendes donnerait naissance à un cas de défaut. Par conséquent, rien ne garantit que des dividendes soient déclarés ou versés. Pour une description détaillée des clauses restrictives dont sont assorties nos facilités de crédit, il y a lieu de consulter notre convention de crédit modifiée et mise à jour, dont un exemplaire se trouve sur SEDAR, au sedar.com.

Le tableau suivant présente les dividendes au comptant qui ont été versés par action ordinaire en 2021, en 2020 et en 2019.

Dividendes versés (en \$ par action ordinaire)

	Exercice (Total)	T4	T3	T2	T1
2021	0,66	0,165	0,165	0,165	0,165
2020	0,62	0,155	0,155	0,155	0,155
2019	0,58	0,145	0,145	0,145	0,145

Description de la structure du capital

Notre capital-actions autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries et d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 31 décembre 2021, aucune action privilégiée n'avait été émise ni n'était en circulation et 111 333 479 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation.

Outre son capital-actions, Stantec a des titres de créance émis et en circulation. Les caractéristiques des billets de premier rang non garantis de Stantec sont présentées à la présente rubrique de la notice annuelle.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries. Il incombe au conseil d'administration d'établir le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions, les privilèges, les restrictions et les droits qui y sont rattachés. Les porteurs d'actions privilégiées, en tant que catégorie, ne sont pas habilités à recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ni à y assister, ni à y exercer des droits de vote, sauf s'il s'agit d'approuver des modifications touchant les modalités des actions privilégiées en tant que catégorie ou si la loi l'exige.

Toutes les séries d'actions privilégiées ont égalité de rang en ce qui a trait au droit aux dividendes et à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Stantec. Les actions privilégiées, en tant que catégorie, ont priorité de rang sur les actions ordinaires en ce qui a trait au droit aux dividendes et à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Stantec.

Actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir les dividendes déclarés par notre conseil d'administration, au moment, selon le montant et sous la forme établis par ce dernier à l'occasion. Les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société et à y assister. Ils disposeront de une voix par action ordinaire qu'ils détiennent, sauf aux assemblées où seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série stipulée d'actions ont le droit de voter séparément en tant que catégorie ou série.

Les actions ordinaires sont subordonnées aux actions privilégiées en ce qui a trait au droit aux dividendes et à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Stantec.

Billets de premier rang non garantis

Selon les modalités et conditions de l'acte de fiducie intervenu entre Stantec et la Société de fiducie Computershare du Canada en date du 8 octobre 2020, la Société peut émettre des billets de premier rang non garantis (billets). Le capital global des billets pouvant être émis aux termes de l'acte de fiducie est illimité. Les billets, qui peuvent être émis en une ou plusieurs séries, ont égalité de rang entre eux et avec les billets de toute autre série, sans égard à leurs dates ou modalités d'émission respectives.

Le 8 octobre 2020, Stantec a émis une première série de billets appelés les billets de premier rang non garantis à 2,048 % échéant le 8 octobre 2027 (billets de série 1). Les billets de série 1 pouvant être émis sont d'un capital maximal de 350 M\$. Le montant initial des billets de série 1 émis aux termes du premier acte de fiducie complémentaire daté du 8 octobre 2020 s'élève à 300 M\$. Les billets de série 1 portent intérêt à compter de la date d'émission au taux annuel de 2,048 %, les intérêts étant payables semestriellement à terme échu en versements

égaux. Les billets de série 1 peuvent être rachetés au gré de la Société, en totalité ou en partie, au prix de rachat indiqué dans le premier acte de fiducie complémentaire.

Pour une description complète des billets et des billets de série 1, veuillez consulter l'acte de fiducie et le premier acte de fiducie complémentaire, dont un exemplaire de chacun se trouve sur SEDAR, au sedar.com.

Notes

Le 15 septembre 2021, DBRS Limited (DBRS Morningstar) a confirmé les notes de crédit attribuées à Stantec, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-après. Le 21 octobre 2021, DBRS Morningstar a annoncé que l'acquisition de Cardno par Stantec n'avait pas eu d'incidence sur les notes de crédit qui avaient été attribuées à la Société le 15 septembre 2021. En date du 31 décembre 2021, les notes attribuées étaient les mêmes.

Agence de notation de crédit	Note de l'émetteur	Tendance
DBRS Morningstar	BBB	Stable

Note accordée à la dette par DBRS Morningstar	Note	Tendance
Billets de premier rang non garantis	BBB	Stable
Facilité de crédit renouvelable de premier rang non garantie	BBB	Stable
Prêts à terme de premier rang non garantis	BBB	Stable

L'échelle de notation de DBRS Morningstar relative à l'émetteur et à la dette de premier rang donne une opinion sur le risque de défaut, soit le risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de satisfaire aux obligations financières qui lui incombent conformément aux modalités selon lesquelles une obligation a été émise. L'échelle de notation s'échelonne de « AAA » à « D », soit la fourchette de notes allant d'un émetteur dont les titres sont de la plus haute qualité à l'émetteur ayant demandé l'autorisation de se placer sous la protection de toute loi applicable en matière de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation ou à celui qui ne respecte pas une obligation après l'expiration de délais de grâce. Les notes sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur. La note de BBB attribuée à Stantec indique une qualité de crédit convenable, une capacité de remboursement des obligations financières acceptable, mais une vulnérabilité possible à l'égard d'événements futurs.

Mis à part les notes « AAA » et « D », toutes les notes attribuées comportent aussi des sous-catégories « (élevé) » ou « (faible) ». L'absence d'une telle désignation indique que la note se trouve au milieu de la catégorie. Les tendances que DBRS Morningstar attribue aux notes donnent une indication de son opinion quant aux perspectives de la note en question et sont de trois catégories : « positive », « stable » ou « négative ». Les tendances attribuées aux notes indiquent la direction que la note pourrait prendre, selon DBRS Morningstar, si les circonstances courantes se maintenaient.

Les notes attribuées à Stantec ne constituent pas une recommandation d'acheter, de conserver ou de vendre nos titres de créance ou nos titres. Rien ne garantit qu'une note demeurera en vigueur pendant une période donnée ni qu'elle ne sera pas révisée ou entièrement retirée à un moment quelconque par l'agence de notation de crédit, si celle-ci juge qu'une telle intervention est nécessaire dans les circonstances.

En plus de verser à DBRS Morningstar les honoraires de notation usuels relativement à l'attribution de notes aux titres de la Société, Stantec lui a versé, en 2021, des paiements en contrepartie des services fournis par cette dernière en lien avec son évaluation de l'incidence de l'acquisition de Cardno sur la note de crédit de Stantec. En 2020, nous avons versé des paiements à DBRS Morningstar dans le cadre de l'attribution de notes à notre dette à long terme aux fins du placement de billets de premier rang non garantis. DBRS Morningstar ne nous a fourni aucun autre service au cours des deux dernières années.

Marché pour la négociation des titres

Cours et volume d'opérations

Nos actions ordinaires sont inscrites à des fins de négociation à la TSX et à la Bourse de New York (NYSE) sous le symbole « STN ».

Le tableau suivant présente les données sur les opérations mensuelles effectuées à la TSX au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 :

Bourse de Toronto 2021

Mois	Plafond	Plancher	Volume
Janvier	45,72 \$	40,75 \$	4 470 915
Février	50,53 \$	45,49 \$	6 126 538
Mars	54,19 \$	49,93 \$	6 473 386
Avril	59,56 \$	53,80 \$	7 390 053
Mai	57,86 \$	52,09 \$	5 125 481
Juin	55,81 \$	53,30 \$	4 770 900
Juillet	58,17 \$	55,51 \$	2 382 558
Août	61,99 \$	57,71 \$	4 464 628
Septembre	66,22 \$	59,38 \$	4 462 621
Octobre	72,11 \$	58,39 \$	6 090 929
Novembre	72,50 \$	67,65 \$	5 015 399
Décembre	73,10 \$	68,37 \$	5 118 219
Total			61 891 627

Le tableau suivant présente les données sur les opérations mensuelles effectuées à la NYSE au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 :

Bourse de New York 2021

Mois	Plafond	Plancher	Volume
Janvier	35,83 \$	32,00 \$	1 486 851
Février	39,96 \$	35,52 \$	1 951 875
Mars	43,65 \$	39,43 \$	1 535 499
Avril	47,56 \$	42,89 \$	1 223 310
Mai	47,14 \$	42,70 \$	1 165 368
Juin	45,53 \$	43,04 \$	1 171 851
Juillet	46,67 \$	43,51 \$	782 054
Août	49,61 \$	45,89 \$	1 380 177
Septembre	52,36 \$	46,82 \$	3 259 696
Octobre	58,50 \$	46,14 \$	1 635 305
Novembre	57,36 \$	53,87 \$	1 292 493
Décembre	57,79 \$	52,86 \$	1 661 171
Total			18 545 650

Administrateurs et dirigeants

Le tableau suivant présente les administrateurs de Stantec en date du 23 février 2022, leur lieu de résidence ainsi que leur occupation principale :

Administrateurs de Stantec Inc.

Nom et lieu de résidence	Occupation principale	Administrateur depuis
Douglas K. Ammerman ¹ Laguna Beach (Californie) États-Unis	Administrateur de sociétés	2011
Martin A. à Porta Zoug, Suisse	Administrateur de sociétés	2021
Richard C. Bradeen Montréal-Ouest (Québec) Canada	Administrateur de sociétés	2018
Shelley A. M. Brown Saskatoon (Saskatchewan) Canada	Administratrice de sociétés	2018
Patricia D. Galloway Cle Elum (Washington) États-Unis	Présidente, Galloway Arbitration Inc.	2020
Robert J. Gomes Edmonton (Alberta) Canada	Administrateur de sociétés	2009
Gordon A. Johnston Edmonton (Alberta) Canada	Président et chef de la direction de Stantec Inc.	2018
Donald J. Lowry Edmonton (Alberta) Canada	Administrateur de sociétés	2013
Marie-Lucie Morin Ottawa (Ontario) Canada	Administratrice de sociétés	2016

1. M. Ammerman préside le conseil d'administration.

Tous les administrateurs de Stantec sont élus annuellement et occupent leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'ils ne démissionnent auparavant. Tous les administrateurs occupent le poste indiqué dans le tableau ci-dessus ou d'autres postes de haute direction au sein des mêmes entreprises ou sociétés indiquées ci-dessus ou au sein d'entreprises ou de sociétés qui y sont associées depuis au moins cinq ans, à l'exception des personnes suivantes :

- M. à Porta était président et chef de la direction de Pöyry Plc. jusqu'au 25 juin 2019
- M^{me} Brown était associée au sein de Deloitte jusqu'au 31 mai 2018
- M^{me} Galloway était présidente et chef de la direction de Pegasus Global Holdings Inc. jusqu'au 1^{er} février 2018
- M. Gomes était président et chef de la direction de Stantec jusqu'au 31 décembre 2017
- M. Johnston était vice-président directeur de l'unité d'exploitation Infrastructures de Stantec jusqu'au 31 décembre 2017.

La liste qui suit présente les membres de chacun des comités du conseil en date de la présente notice annuelle :

- Comité d'audit et de gestion des risques — Shelley A. M. Brown (présidente du comité), Richard C. Bradeen et Donald J. Lowry
- Comité de gouvernance et de rémunération — Marie-Lucie Morin (présidente du comité), Martin A. à Porta, Richard C. Bradeen et Patricia D. Galloway
- Comité de santé, de sécurité et de développement durable – Donald J. Lowry (président du comité), Martin A. à Porta, Patricia D. Galloway et Robert J. Gomes.

Tous nos administrateurs, à l'exception de Gordon A. Johnston, président et chef de la direction de la Société, et de Robert J. Gomes, ancien président et chef de la direction de Stantec, sont « indépendants » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines applicables.

La liste qui suit présente le nom, le lieu de résidence et le poste occupé par chaque membre de la haute direction de Stantec en date du 23 février 2022 ainsi que son occupation principale au cours des cinq dernières années :

Membres de la haute direction de Stantec Inc.

Nom et municipalité de résidence	Poste actuel au sein de la Société	Date d'entrée en fonction dans le poste actuel	Postes occupés au cours des cinq dernières années ¹
Gordon A. Johnston Edmonton (Alberta) Canada	Président et chef de la direction	1 ^{er} janvier 2018	Vice-président principal, Eau, Stantec Vice-président directeur, Infrastructures, Stantec
Theresa B. Y. Jang Calgary (Alberta) Canada	Vice-présidente directrice et chef de la direction financière	1 ^{er} janvier 2019	Chef des finances, Veresen Inc. Vice-présidente directrice, Stantec
John D. Take Tucson (Arizona) États-Unis	Vice-président directeur et chef des activités commerciales	1 ^{er} janvier 2022	Vice-président, Eau, Stantec Vice-président principal, Eau, Stantec Vice-président directeur, Eau, Stantec
Stuart E. Lerner New York (New York) États-Unis	Vice-président directeur et chef de l'exploitation, Amérique du Nord	1 ^{er} janvier 2020	Vice-président, Stantec Vice-président principal, Stantec Vice-président directeur, Infrastructures, Stantec
Catherine M. Schefer Warrington, Royaume-Uni	Vice-présidente directrice et chef de l'exploitation, International	1 ^{er} janvier 2020	Directrice générale – Région du R.-U., MWH UK Vice-présidente directrice, leader des unités d'exploitation régionales, Stantec
Steve M. Fleck Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	Vice-président directeur et chef des pratiques d'affaires et des projets	1 ^{er} janvier 2018	Vice-président principal, Bureau de livraison de projets, Stantec Vice-président directeur, Bureau de livraison de projets, Stantec
Marshall W. Davert Miami Beach (Floride) États-Unis	Vice-président directeur et chef de l'innovation	1 ^{er} janvier 2020	Président, MWH Americas et Asie-Pacifique Gouvernement et infrastructures Vice-président directeur, Eau, Stantec
Asifa Samji North Vancouver, (Colombie-Britannique) Canada	Vice-présidente directrice et chef de la direction des ressources humaines	20 mars 2021	Chef d'unité, Services environnementaux, Stantec Vice-présidente, Services environnementaux, Stantec Vice-présidente principale, Services environnementaux, Stantec Vice-présidente principale, chef de la direction des ressources humaines par intérim, Stantec Vice-présidente principale, chef de la direction des ressources humaines, Stantec
Paul J. D. Alpern Edmonton (Alberta) Canada	Vice-président principal, secrétaire et chef du contentieux	5 novembre 2009	Vice-président principal, secrétaire et chef du contentieux

1. Les postes occupés auparavant au sein de Stantec correspondent à des postes occupés par leurs titulaires au sein des filiales en exploitation de Stantec Inc.

Actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction

Au 31 décembre 2021, les administrateurs et membres de la direction de Stantec Inc. étaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, propriétaires véritables, de 510 769 actions ordinaires, soit 0,46 % de nos actions ordinaires émises et en circulation, ou exerçaient un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur un tel pourcentage.

Renseignements sur le comité d'audit et de gestion des risques

Charte (mandat) du comité d'audit et de gestion des risques

Les responsabilités et les fonctions du comité d'audit et de gestion des risques sont énoncées dans la charte (mandat) du comité, qui est présentée à l'appendice I de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit et de gestion des risques

Au 23 février 2022, les membres siégeant à notre comité d'audit et de gestion des risques étaient les suivants : Shelley A. M. Brown (présidente du comité), Richard C. Bradeen et Donald J. Lowry.

Le conseil d'administration estime que les membres de ce comité réunissent un degré approprié d'expertise et de compétences financières et ont conclu que chaque membre du comité était « indépendant » et avait des « compétences financières » au sens donné à ces termes dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes (et au sens donné aux termes « *independent* » et « *financially literate* » dans les lois sur les valeurs mobilières américaines). Aussi, M^{me} Brown et, MM. Bradeen et Lowry sont des « experts financiers du comité d'audit » (au sens donné au terme « *audit committee financial expert* » dans les règles et les règlements de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis).

L'exposé qui suit décrit la formation et l'expérience de chacun des membres du comité qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités à ce titre.

Shelley A. M. Brown

M^{me} Brown compte plus de 25 ans d'expérience à titre de membre de conseils d'administration d'organismes sans but lucratif, d'associations, et de sociétés à but lucratif, y compris Deloitte Canada, le Conseil de surveillance de la normalisation comptable et le conseil des gouverneurs de l'Université de la Saskatchewan. Elle met à profit ses compétences en planification stratégique, en bonne gouvernance, en finances et en gestion des risques. Au cours de sa brillante carrière de 40 ans en comptabilité, M^{me} Brown a été associée dans deux des plus grands cabinets de services professionnels du monde. À titre de présidente de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, elle a joué un rôle clé dans l'unification de la profession comptable canadienne, qui a mené à la création des Comptables professionnels agréés du Canada. M^{me} Brown a siégé au comité d'audit d'Inter Pipeline Ltd. (Inter Pipeline) jusqu'au moment de l'acquisition de cette dernière par Brookfield Infrastructure Partners L.P. le 28 octobre 2021. À l'heure actuelle, M^{me} Brown préside le comité d'audit de NorZinc Ltd.

Cumulant près de 40 ans d'expérience dans le domaine de la comptabilité, M^{me} Brown connaît très bien le processus d'établissement et d'examen d'états financiers intermédiaires et annuels et elle est un atout pour le comité d'audit et de gestion des risques.

Richard C. Bradeen

M. Bradeen a agi à titre de vice-président principal, Stratégie, Fusions et acquisitions, Gestion des caisses de retraite et Service de vérification corporatif et d'évaluation des risques de Bombardier Inc. (Bombardier), fabricant mondial de premier plan d'avions et de trains, de février 2009 à octobre 2013. Il a commencé sa carrière chez Bombardier en 1997 à titre de vice-président, Acquisitions. Auparavant, M. Bradeen était associé et membre du conseil d'administration d'Ernst & Young (Canada). Il s'est joint à Ernst & Young en 1978 et, pendant plus de 19 ans, il y a occupé des postes de haute direction à responsabilités croissantes, y compris celui de président, Groupe financement d'entreprises à Toronto. M. Bradeen siège actuellement au conseil d'administration de Supérieur Plus Corp. et préside le comité d'audit de cette dernière.

L'expérience acquise par M. Bradeen au sein de Bombardier et d'Ernst & Young ainsi que son rôle au sein du comité d'audit de Supérieur Plus Corp. sont pertinents à l'exercice de ses responsabilités en tant que membre du comité d'audit et de gestion des risques.

Donald J. Lowry, IAS.A, F.ICD

M. Lowry a quitté son poste de président et chef de la direction d'EPCOR Utilities Inc. en mars 2013. Il a été, jusqu'en avril 2021, président du conseil de Capital Power Corporation, société cotée en bourse qui avait été

constituée au moment où EPCOR s'est départie de son entreprise de production d'électricité. M. Lowry a été président du conseil de Canadian Oilsands Limited (TSX-COS) jusqu'en février 2016, date à laquelle cette société a été acquise. Il détient un baccalauréat spécialisé en sciences commerciales et une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Manitoba. Il est diplômé du programme de gestion avancée de Harvard et de la Banff School of Management. Il a obtenu le titre d'IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés en janvier 2016 à la Rotman School of Management.

La formation de M. Lowry, conjuguée à l'expérience qu'il a acquise lorsqu'il était président et chef de la direction d'EPCOR Utilities Inc. et pendant plus de 30 ans dans le secteur des services publics, des télécommunications et de la production d'électricité, lui procure les connaissances voulues pour s'acquitter de ses responsabilités à titre de membre du comité d'audit et de gestion des risques.

Politique d'approbation préalable

Le comité d'audit et de gestion des risques doit approuver au préalable les services d'audit et les services autres que d'audit qui seront fournis par les auditeurs indépendants afin de s'assurer que la prestation de ces services ne compromet pas l'indépendance de ces derniers. À moins que le type de services devant être fournis par les auditeurs indépendants ne fassent l'objet d'une approbation préalable générale, chacun de ces services doit être approuvé par le comité. Tous les services projetés qui dépassent les honoraires approuvés au préalable doivent être expressément approuvés au préalable par le comité.

Honoraires liés aux services des auditeurs externes

Avec prise d'effet le 1^{er} juin 2021, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (EY) a démissionné de ses fonctions d'auditeur à la demande de la Société, et PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) ont été nommés auditeurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le tableau ci-après présente les honoraires engagés par la Société en lien avec le travail accompli par ses anciens auditeurs externes, EY, au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021, et par ses auditeurs actuels, PwC, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Catégorie	Note	PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	
		2021 (\$)	2021 (\$)	2020 (\$)
Honoraires d'audit	1	4 429 400	132 600	5 811 200
Honoraires pour services liés à l'audit	2	—	24 800	390 800
Honoraires pour services fiscaux	3	799 000	404 900	827 000
Autres honoraires	4	6 300	—	17 200
Total		5 234 700	562 300	7 046 200

1. Honoraires d'audit : Services d'audit fournis par PwC et EY (collectivement, auditeurs externes) dans le cadre de l'audit et de l'examen des états financiers de Stantec ou services normalement fournis par les auditeurs externes relativement aux dépôts ou aux missions prévus par les lois ou la réglementation, y compris des examens des résultats trimestriels, des services de consultation sur des questions de comptabilité, des audits légaux de filiales et des services de consultation sur les normes internationales d'information financière.
2. Honoraires pour services liés à l'audit : Services de certification et services connexes fournis par les auditeurs externes. Ces services peuvent comprendre des services de certification qui ne sont pas exigés par les lois ou les règlements et des missions d'examen.
3. Honoraires pour services fiscaux : Services professionnels fournis par les auditeurs externes en matière de conformité fiscale et de consultation dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de structures de financement et de planification fiscale, et comprenant ce qui suit pour 2021 : un montant global de 360 400 \$ au titre des services en matière de conformité fiscale fournis par PwC et EY, un montant de 546 900 \$ au titre des services de mobilité mondiale fournis par PwC et un montant de 296 600 \$ versé en lien avec des services de vérification diligente sur le plan fiscal fournis par EY dans le cadre de l'acquisition de Cardno.
4. Autres honoraires : Honoraires pour services non liés à l'audit et services connexes fournis par les auditeurs externes.

Poursuites et application de la loi

Nous exerçons des recours et intentons des poursuites judiciaires et faisons l'objet de tels recours et poursuites, ce qui est normal dans les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités, et certains de ces recours et poursuites sont actuellement en cours. Lorsqu'il y a lieu, nous faisons part des demandes de règlement à nos assureurs et aux assureurs de nos sociétés devancières qui s'occupent de les régler ou d'assurer notre défense. Aucun de ces recours ou poursuites ne devrait donner lieu à des dommages-intérêts supérieurs à 10 % des actifs courants de Stantec.

Aucune amende ni aucune sanction ne nous a été imposée par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières provinciales et territoriales ou par un organisme de réglementation des valeurs mobilières. De même, aucune amende ni aucune sanction qu'un investisseur raisonnable considérerait vraisemblablement comme un facteur important de sa décision d'investir ou non dans nos titres ne nous a été imposée par un tribunal ou par un organisme de réglementation. Nous n'avons conclu aucun accord de règlement devant un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières provinciales et territoriales ou avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières.

Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

À notre connaissance, i) aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ii) aucun des actionnaires de la Société qui sont propriétaires véritables ou exercent une emprise, directement ou indirectement, sur plus de 10 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société, iii) ni aucune personne ayant des liens avec les personnes mentionnées en i) et ii) ou faisant partie du même groupe que celles-ci, n'a ni n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération au cours des trois derniers exercices clos ou au cours de l'exercice en cours qui a eu, ou serait raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur la Société.

Conflits d'intérêts

À notre connaissance, aucun administrateur ou membre de la direction de la Société n'a de conflit d'intérêts important réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales.

Agent des transferts

Société de fiducie Computershare du Canada est notre agent des transferts à l'égard de nos actions ordinaires inscrites à la TSX et à la NYSE, à ses bureaux de Calgary, en Alberta, de Toronto, en Ontario, et de Canton, au Massachusetts.

Contrats importants

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, qui comprennent des contrats en lien avec l'acquisition de sociétés de services professionnels, les contrats importants conclus par la Société au cours du dernier exercice clos, ou avant la fin de celui-ci mais qui demeurent toujours en vigueur, sont énumérés ci-après :

1. Le 27 juin 2018, nous avons conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour qui est intervenue entre Stantec Inc., à titre d'emprunteur, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, à titre d'agent administratif, d'arrangeur principal unique et de teneur de livre unique; la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque HSBC Canada et la succursale canadienne de Bank of America, N.A., à titre de banques émettrices; et certains autres prêteurs en lien avec l'octroi de certaines facilités de crédit à Stantec Inc.

2. Le 19 juillet 2019, nous avons conclu la convention de modification n° 1 se rapportant à la convention de crédit modifiée et mise à jour datée du 27 juin 2018 intervenue entre Stantec Inc., à titre d'emprunteur, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, à titre d'agent administratif, et les institutions financières, à titre de prêteurs, relativement à la modification de certaines modalités et conditions de nos facilités de crédit.
3. Le 8 octobre 2020, Stantec a conclu l'acte de fiducie avec la Société de fiducie Computershare du Canada en vue de créer des billets de premier rang non garantis.
4. Le 8 octobre 2020, Stantec a conclu le premier acte de fiducie complémentaire avec la Société de fiducie Computershare du Canada en vue de créer et d'émettre une première série de billets appelés les billets de premier rang non garantis à 2,048 % échéant le 8 octobre 2027.
5. Le 29 octobre 2021, Stantec a conclu la convention de modification n° 2 se rapportant à la convention de crédit modifiée et mise à jour datée du 27 juin 2018 intervenue entre Stantec Inc., à titre d'emprunteur, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, à titre d'agent administratif, et les institutions financières, à titre de prêteurs, relativement à la modification de certaines modalités et conditions de nos facilités de crédit.

Des exemplaires de chacun des contrats susmentionnés ont été déposés sur SEDAR à [sedar.com](https://www.sedar.com).

Intérêts des experts

L'auditeur indépendant de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, a délivré un rapport de l'auditeur indépendant daté du 23 février 2022 relativement aux états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date et au contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a indiqué qu'elle était indépendante de la Société au sens des règles de déontologie des Chartered Professional Accountants of Alberta et des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

Le bureau des anciens auditeurs de la Société, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, est situé au 10423 – 101 Street, Suite 1400, Edmonton (Alberta) T5H 0E7. Ce cabinet est indépendant conformément aux *Rules of Professional Conduct of the Institute of Chartered Professional Accountants of Alberta* et se conforme aux règles relatives à l'indépendance des auditeurs de la SEC.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements financiers supplémentaires sont présentés dans nos états financiers et notre rapport de gestion pour notre plus récent exercice clos. On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des porteurs principaux de nos titres et les titres dont l'émission est autorisée aux termes des régimes de rémunération en actions, dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

On peut obtenir un exemplaire de la présente notice annuelle ainsi que notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction la plus récente et notre rapport annuel le plus récent (qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021) sur notre site Web, au [stantec.com](https://www.stantec.com), ou par la poste, en s'adressant au secrétaire, au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 400, Edmonton (Alberta) T5J 0K4. On peut trouver d'autres renseignements sur la Société, notamment les documents d'information et les rapports, déclarations et autres renseignements que nous déposons auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales ou d'autorités similaires du Canada, sur SEDAR, au [sedar.com](https://www.sedar.com) et sur EDGAR au [sec.gov](https://www.sec.gov).

Présentation de l'information sur la gouvernance exigée par la NYSE

À titre d'émetteur privé étranger inscrit à la NYSE, nous avons généralement le droit de suivre les exigences canadiennes dans la mesure où elles n'entrent pas en conflit avec les lois sur les valeurs mobilières américaines, y compris celles du Règlement 58-101 et de l'Instruction générale 58-201, relativement aux pratiques en matière de gouvernance. Cependant, nous sommes tenus, en vertu de l'article 303A.11 du manuel des sociétés de la NYSE (*Listed Company Manual*), d'indiquer si nos pratiques en matière de gouvernance diffèrent de celles qui sont suivies par les sociétés américaines qui sont assujetties aux normes d'inscription de la NYSE et, le cas échéant, d'expliquer la différence. On peut trouver un exposé de ces différences sur notre site Web, au stantec.com.

Appendice I – Charte (mandat) du comité d'audit et de gestion des risques

Le texte qui suit présente la charte (mandat) du comité d'audit et de gestion des risques en vigueur au 23 février 2022.

A. Aperçu et objet

Le comité d'audit et de gestion des risques est nommé par le conseil d'administration, dont il relève. Le comité exerce des fonctions d'approbation, de surveillance, d'évaluation, de consultation et de recommandation, conformément à la présente charte, à l'égard de questions ayant une incidence sur les audits externe et interne, la gestion des risques, l'intégrité de la présentation de l'information financière et les conventions et pratiques de la Société en matière de contrôles comptables. La participation du comité à la supervision du processus de présentation de l'information financière, y compris l'évaluation du caractère raisonnable des jugements et estimations de la direction en matière de comptabilité et l'examen des documents importants déposés auprès des organismes de réglementation, constitue un élément important du contrôle interne de la Société sur la présentation de l'information financière. Il incombe au comité de surveiller la qualité du travail des auditeurs internes et des auditeurs externes. Le comité s'assure également des compétences et de l'indépendance des auditeurs externes. Il s'assure que la Société se conforme aux exigences des lois et des règlements.

Il n'appartient pas au comité de planifier ou d'effectuer les audits ni d'établir si les états financiers de la Société sont complets, exacts et conformes aux Normes internationales d'information financière.

B. Pouvoirs et responsabilités

Le comité d'audit et de gestion des risques exerce les pouvoirs et les responsabilités qui suivent :

- Demander des renseignements et des explications sur les comptes de la Société dans la mesure qu'il juge nécessaire et appropriée afin de s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.
- Considérer toute autre question qui, à son avis ou à la demande du conseil, aiderait les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités.
- Faire état de ses réunions au conseil et lui remettre les procès-verbaux.
- Retenir les services de conseillers juridiques et d'autres conseillers indépendants s'il le juge nécessaire et établir les honoraires qui leur seront versés. Recevoir de la direction la confirmation que la Société a prévu les fonds nécessaires au règlement de ces honoraires.

C. Composition du comité

Le comité se compose d'au moins trois administrateurs indépendants, nommés par le conseil, qui doivent tous avoir des compétences financières au sens donné au terme « *financially literate* » dans les règles de la SEC et de la New York Stock Exchange (NYSE) et au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Au moins un membre du comité doit avoir des compétences en comptabilité ou en gestion financière connexes et être un expert financier du comité d'audit au sens donné au terme « *audit committee financial expert* » dans les règlements de la SEC. Plus précisément, le conseil a adopté la définition d'« administrateur indépendant » qui est énoncée dans le Règlement 52-110 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le président du conseil d'administration est membre d'office du comité d'audit et de gestion des risques et il n'est pas pris en considération dans le calcul du nombre minimal d'administrateurs indépendants requis.

Le président du comité est désigné par le conseil.

La participation sur invitation à la totalité ou à une partie des réunions du comité est établie par le président du comité ou ses membres et vise normalement le chef de la direction financière de la Société, des représentants des auditeurs externes, l'auditeur interne et les autres dirigeants ou employés de soutien que l'on juge approprié d'inviter.

D. États financiers et présentation de l'information

1. Examiner et recommander à l'approbation du conseil les états financiers audités annuels et le rapport de gestion correspondant.
2. Examiner et recommander à l'approbation du conseil les documents d'information suivants :
 - a. le communiqué de presse de fin d'exercice sur les résultats de la Société
 - b. d'autres documents de caractère financier qui doivent être déposés auprès des organismes de réglementation.
3. Examiner et s'il est jugé approprié, approuver les états financiers trimestriels non audités, y compris le rapport de gestion, le rapport trimestriel intermédiaire aux actionnaires et le communiqué de presse trimestriel sur les résultats de la Société, et en autoriser la publication. Toutefois, si le comité estime qu'il existe une question importante ou extraordinaire que le conseil devrait examiner avant que ces documents ne soient publiés, il devra soumettre cette question à celui-ci.
4. Recevoir le rapport trimestriel du comité responsable de la communication de l'information sur le caractère adéquat de la présentation des événements importants qui est faite dans les états financiers, le rapport de gestion et les communiqués de presse sur les résultats de la Société.
5. Recevoir chaque année l'évaluation que fait l'auditeur interne des méthodes qui existent en vue de l'examen de l'information financière (extraite des états financiers ou en découlant) que la Société divulgue au public.
6. Examiner et recommander à l'approbation du conseil les états financiers annuels, les documents de caractère financier (autres que les états financiers trimestriels non audités) et les renseignements financiers qui sont donnés dans les prospectus et les autres documents qui doivent être approuvés par le conseil avant d'être déposés auprès des organismes de réglementation.
7. Examiner et recommander à l'approbation du conseil les renseignements sur le comité d'audit et de gestion des risques qui doivent être donnés dans la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.
8. Examiner annuellement avec la direction les obligations de la Société aux termes de garanties (y compris celles octroyées aux termes de la facilité de crédit assortie d'une sûreté) qui ont été accordées et les obligations importantes qui ont été contractées et la manière dont ces garanties et obligations ont été ou devraient être présentées dans les états financiers.
9. Examiner et évaluer, conjointement avec la direction et les auditeurs externes, au moins une fois par année ou à chaque trimestre si cela est approprié ou requis, les éléments suivants :
 - a. le caractère approprié des conventions comptables et des pratiques en matière de présentation de l'information financière utilisées par la Société, y compris les autres modes de traitement qui peuvent être pris en considération
 - b. toute modification importante proposée au processus de présentation de l'information financière et aux conventions et pratiques comptables devant être adoptée par la Société
 - c. les faits nouveaux ou imminents en matière de normes comptables et de présentation de l'information financière qui pourraient avoir une incidence sur la Société
 - d. toute structure hors bilan
 - e. les estimations et jugements clés de la direction qui pourraient être importants dans le cadre de la présentation de l'information financière de la Société.
10. Au moins une fois par année, demander aux auditeurs externes de donner leur avis sur la qualité (et non seulement sur le caractère acceptable) des renseignements financiers annuels et intermédiaires présentés par la Société. Cette évaluation de la qualité doit poser des jugements sur le caractère approprié, l'audace ou la

prudence des estimations et des principes ou des méthodes comptables facultatifs et des jugements sur la clarté des renseignements présentés.

11. Examiner les litiges, les réclamations ou les autres éventualités, y compris les cotisations fiscales, qui pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société et la façon dont ces questions ont été présentées dans les états financiers.
12. Examiner chaque trimestre avec la direction les indicateurs de réduction de la survaleur de la Société.

E. Auditeurs externes

13. Évaluer la qualité du travail des auditeurs externes et recommander chaque année au conseil les auditeurs externes qui seront recommandés ultimement aux actionnaires et nommés par ces derniers.
14. Examiner, approuver et signer la lettre de mission annuelle des auditeurs externes et s'assurer que le conseil, le comité, les auditeurs externes et la direction comprennent tous bien que les auditeurs externes relèvent directement des actionnaires et du conseil, par l'intermédiaire du comité. Les modalités de la lettre de mission ou du plan d'audit annuel doivent comprendre les éléments suivants :
 - a. l'affectation de personnel
 - b. les objectifs et l'étendue du travail d'audit externe
 - c. les seuils d'importance relative
 - d. les rapports d'audit requis
 - e. les risques de non-détection
 - f. le calendrier d'exécution
 - g. les honoraires proposés.
15. Obtenir et examiner le rapport des auditeurs externes au moins une fois par année sur l'indépendance de ces derniers et les exigences de la profession ou du cabinet d'audit au sujet de la rotation de l'associé responsable de l'audit.
16. Approuver, avant le fait, la mission des auditeurs externes à l'égard de tous les services autres que d'audit et les honoraires relatifs à ces services et considérer l'incidence de ces honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes.
17. Examiner tous les honoraires versés aux auditeurs externes en contrepartie des services d'audit et, s'il y a lieu, en recommander l'approbation au conseil. Recevoir la confirmation de la direction que la Société a prévu les fonds nécessaires au règlement des honoraires des auditeurs externes.
18. Recevoir une attestation annuelle des auditeurs externes selon laquelle ceux-ci participent au programme de surveillance public établi par le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), suivent les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis et sont en règle avec le CCRC et le PCAOB.
19. Examiner un rapport des auditeurs externes décrivant a) les méthodes de contrôle de la qualité interne du cabinet et b) les questions importantes soulevées, le cas échéant, par le dernier examen du contrôle de la qualité interne ou contrôle par les pairs du cabinet ou par une enquête des autorités gouvernementales ou professionnelles au cours des cinq années précédentes relativement aux audits exécutés par les auditeurs externes ainsi que les mesures prises pour régler ces questions.
20. Recevoir et résoudre les désaccords, le cas échéant, entre la direction et les auditeurs externes au sujet de quelque aspect que ce soit de la présentation de l'information financière de la Société.

21. Examiner les résultats de l'audit annuel avec les auditeurs externes y compris les éléments suivants :
- a. les difficultés survenues ou les restrictions imposées par la direction au cours de l'audit annuel
 - b. toute question importante en matière de comptabilité ou de présentation de l'information financière
 - c. l'évaluation que font les auditeurs des contrôles internes de la Société sur la présentation de l'information financière et l'évaluation de la direction à cet égard, y compris les lacunes en matière de contrôles internes décelées par les auditeurs qui n'ont pas déjà été signalées au comité
 - d. l'évaluation que font les auditeurs du choix et de l'application des principes et des estimations comptables et de la présentation de l'information
 - e. la lettre postérieure à l'audit ou de recommandations ou d'autres communications écrites importantes faisant état des constatations ou des recommandations des auditeurs externes, y compris la façon dont la direction donne suite à celles-ci et le suivi ultérieur à l'égard des lacunes décelées en matière de contrôle comptables internes
 - f. toute autre question que les auditeurs externes devraient signaler au comité.
22. Rencontrer les auditeurs externes à chaque réunion du comité ou à la demande de ceux-ci, en l'absence des représentants de la direction, et rencontrer la direction, au moins une fois par année ou à la demande de celle-ci, en l'absence des auditeurs externes.
23. En cas de changement d'auditeurs externes, examiner toutes les questions relatives au changement, y compris les renseignements devant être donnés dans l'avis de changement de l'auditeur exigé par le Règlement 51-102 et les étapes prévues en vue d'une transition ordonnée.
24. Examiner et approuver la politique d'embauche de la Société au sujet des employés et des ex-employés des auditeurs externes, actuels et anciens, de la Société.
25. Recevoir les observations des auditeurs externes sur l'évaluation qu'ils font de l'efficacité de la supervision exercée par le comité sur le contrôle interne sur la présentation de l'information financière.
26. Procéder à un examen annuel de la qualité du travail des auditeurs externes en vue de déceler les points qui devraient être améliorés au sein du cabinet d'audit et de prendre la décision soit de renouveler le mandat des auditeurs soit de les remplacer au terme d'un appel d'offres.

F. Audit Interne

27. Examiner la nomination ou le congédiement de l'auditeur interne.
28. Examiner et approuver la charte de l'auditeur interne périodiquement (au moins tous les trois ans).
29. Examiner et approuver le plan d'audit annuel de l'auditeur interne (s'il y a lieu) et s'assurer que le conseil, le comité, l'auditeur interne et la direction comprennent tous bien que l'auditeur interne relève directement du conseil, par l'intermédiaire du comité. Recevoir la confirmation de la direction que la Société a prévu les fonds nécessaires au règlement de la rémunération de l'auditeur interne. Les modalités du plan d'audit doivent comprendre ce qui suit :
- a. l'affectation de personnel
 - b. les objectifs et l'étendue du travail d'audit interne
 - c. les seuils d'importance relative
 - d. les rapports d'audit requis
 - e. les risques de non-détection

- f. le calendrier d'exécution
 - g. le budget proposé.
30. Examiner, avec l'auditeur interne, les résultats de l'audit effectué par celui-ci, y compris les éléments suivants :
- a. les difficultés survenues ou les restrictions imposées par la direction au cours de l'audit
 - b. toute question importante en matière de comptabilité ou de présentation de l'information financière
 - c. l'évaluation que fait l'auditeur du système de contrôles comptables internes, des méthodes et de la documentation de la Société
 - d. les rapports d'audit interne ou les autres communications écrites importantes faisant état des constatations et des recommandations de l'auditeur interne, y compris la façon dont la direction donne suite à ceux-ci et le suivi ultérieur à l'égard des lacunes décelées en matière de contrôles comptables internes
 - e. toute autre question que l'auditeur interne devrait signaler au comité.
31. Rencontrer l'auditeur interne à chaque réunion du comité ou à la demande de celui-ci, en l'absence des représentants de la direction.

G. Contrôles internes

32. Obtenir l'assurance raisonnable, en tenant des discussions avec la direction, les auditeurs externes et l'auditeur interne et en recevant les rapports de ceux-ci, que les systèmes comptables sont fiables, que le système d'établissement des données financières présentées au marché est adéquat et efficace et que le système de contrôles internes a été conçu et est mis en œuvre de façon efficace.
33. Examiner le rapport annuel de la direction sur l'efficacité des contrôles et méthodes internes, ainsi que les attestations trimestrielles et annuelles du chef de la direction et du chef de la direction financière déposées auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières.
34. Recevoir les rapports de la direction ou de l'auditeur interne, ou des deux, sur toutes les lacunes et faiblesses graves décelées.
35. Examiner une fois par année, ou au besoin, le caractère approprié du système de contrôles internes et la politique et les pratiques d'approbation des frais engagés par les dirigeants de la Société, y compris l'utilisation de l'actif de celle-ci.
36. Examiner et approuver, trimestriellement après le fait, les comptes de frais du président du conseil et du chef de la direction de la Société.

H. Risques

Dispositions générales

37. Examiner avec la direction, au moins une fois par année, les éléments suivants :
- a. la méthode qu'utilise la Société pour déceler, évaluer et atténuer les risques principaux qui sont inhérents à ses activités et à son orientation stratégique et en rendre compte
 - b. les systèmes, les politiques et les pratiques en matière d'évaluation, de gestion, de prévention et d'atténuation des risques de la Société (y compris les risques stratégiques, les risques liés à l'exploitation et la conformité, les risques d'atteinte à la réputation ainsi que les risques financiers, notamment les risques de change, les risques liés à la liquidité, aux taux d'intérêt et à l'utilisation d'instruments dérivés, les risques liés à la solvabilité des contreparties et les risques liés aux litiges et au caractère adéquat des provisions constituées aux fins de l'impôt)

- c. les principes à l'appui de la propension et de la tolérance aux risques de la Société et de la mesure dans laquelle celle-ci devrait s'assurer ou non contre les risques, y compris les politiques de prévention des pertes et les programmes d'assurance de la Société et les programmes d'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants ainsi que les plans d'intervention en cas de catastrophe et de poursuite des activités
 - d. le programme de cybersécurité de la Société et les mesures visant à garantir la sécurité de ses systèmes informatiques.
38. Recevoir de la direction un rapport annuel sur l'état des risques principaux et des nouveaux risques qui font leur apparition, auxquels la Société est exposée et sur les programmes d'atténuation des risques connexes (le programme de gestion des risques de l'entreprise), et en discuter avec la direction. Recevoir de la direction des mises à jour trimestrielles au sujet du programme de gestion des risques de l'entreprise.
 39. Examiner avec la direction la façon dont les risques auxquels la Société est exposée et les facteurs de risque sont présentés dans la notice annuelle, le rapport de gestion et les autres documents déposés auprès des organismes de réglementation.
 40. Rendre compte annuellement au conseil des mesures qu'il prend dans le cadre de son mandat de surveillance des risques qui est décrit dans les présentes afin de permettre à l'ensemble du conseil de remplir les responsabilités en matière de surveillance des risques qui lui incombent.
 41. Recevoir un rapport d'évaluation des risques de la direction faisant suite aux vérifications diligentes relatives aux acquisitions éventuelles en Amérique du Nord d'une valeur d'entreprise égale ou supérieure à 100 M\$ CA, à toutes les acquisitions à l'extérieur de l'Amérique du Nord d'une valeur d'entreprise égale ou supérieure à 50 M\$ CA et à toutes les acquisitions éventuelles comportant des risques atypiques par rapport à notre modèle de services et d'affaires actuel; faire les enquêtes jugées nécessaires; et en rendre compte au conseil. Le comité élabore, et revoit chaque année, le rapport d'évaluation des risques conjointement avec la direction et y apporte les améliorations voulues au cas par cas.

Aspect financier

42. Examiner et évaluer, conjointement avec la direction et les auditeurs externes, au moins une fois par année ou à chaque trimestre si cela est approprié ou requis, l'incidence de la structure du capital de la Société sur la rentabilité actuelle et future.
43. Examiner et recommander au conseil d'administration les propositions demandant l'octroi, par Stantec, d'une garantie d'un montant de plus de 50 M\$, avant que cette garantie ne soit accordée.
44. Examiner et recommander au conseil d'administration les propositions demandant l'octroi, par Stantec ou ses filiales, d'un cautionnement a) d'un montant de plus de 50 M\$ chacun ou b) qui ferait en sorte que la valeur globale de tous les cautionnements accordés et en cours dépasse 500 M\$, avant que ce cautionnement ne soit accordé.
45. Examiner et approuver, s'il y a lieu et au besoin, la décision de conclure des swaps qui seraient dispensés des exigences prévues aux alinéas 2(h)(1) et 2(h)(8) de la *Commodity Exchange Act* des États-Unis et de se prévaloir de l'exception prévue pour les utilisateurs finaux.
46. Examiner et approuver, au besoin, les politiques relatives aux swaps, aux opérations de couverture et de compensation et l'exception dont peuvent se prévaloir les utilisateurs finaux.

I. Conformité et fraudes

47. Recevoir des rapports trimestriels sur les activités d'évaluation des risques de fraude de la Société.
48. Conformément aux pratiques de la Société en matière d'intégrité, examiner les plaintes ou la correspondance reçues en lien avec le code de conduite des affaires de la Société et établir la façon de régler celles-ci.

- 49. Discuter avec la direction de la politique et des méthodes de la Société qui sont destinées à faire en sorte qu'un programme de conformité et d'éthique efficace soit en place, y compris le code de conduite des affaires de la Société.
- 50. Discuter avec la direction et le conseiller juridique interne des questions d'ordre juridique qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers ou les exigences en matière de conformité auxquelles la Société est tenue.
- 51. Examiner tous les trimestres l'attestation de conformité donnée par le chef de la direction financière.

J. Autres

- 52. Examiner, au besoin, les demandes d'indemnisation conformément aux règlements administratifs de la Société.
- 53. Recevoir au moins une fois par année un rapport du chef de la direction financière au sujet de l'utilisation d'un avion privé, y compris l'itinéraire et le manifeste des passagers.
- 54. Examiner et établir le mode de règlement des plaintes reçues des actionnaires ou d'un organisme de réglementation.
- 55. Évaluer l'efficacité du comité chaque année et en rendre compte au conseil.
- 56. Examiner annuellement la charte du comité et recommander les modifications requises au conseil.

K. Réunions

- 57. Les réunions régulières du comité sont tenues au moins quatre fois par année.
- 58. Les réunions peuvent être convoquées par le président du comité ou par la majorité des membres de celui-ci, habituellement en consultation avec la direction de la Société.
- 59. Les réunions sont présidées par le président du comité ou, en l'absence de celui-ci, par un membre choisi au sein du comité.
- 60. Le quorum aux réunions du comité est constitué de la majorité des membres qui y sont nommés.
- 61. Le secrétaire de la Société doit s'assurer que les avis, ordres du jour et documents pertinents sont remis aux membres du comité au moins cinq jours avant la réunion, sauf dans des circonstances extraordinaires.
- 62. Les réunions peuvent être tenues en présence des membres ou par téléphone ou un autre moyen de communication qui permet à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de communiquer entre elles.
- 63. Une résolution écrite signée par tous les membres du comité ayant le droit de voter à l'égard d'une telle résolution à une réunion du comité est aussi valide que si elle avait été adoptée à une réunion du comité.
- 64. Le secrétaire de la Société, ou la personne que celui-ci a désignée, est le secrétaire du comité et tient le procès-verbal de toutes les réunions de celui-ci.
- 65. Le secrétaire de la Société remet le procès-verbal des réunions du comité à tous les membres du comité et le soumet à l'approbation du comité à la prochaine réunion régulière de celui-ci.



SUR LA PAGE COUVERTURE

RiverWalk

Calgary (Alberta) Canada